



LA FEUILLE DES HERBETTES

Journal de la commune de Sullens

Décembre 2020

Message de la Municipalité

Nous voici sur la dernière ligne droite de la législature 2016-2021. Quel parcours, vous en conviendrez (voir aussi en page 3). Vous avez pu suivre ce feuilleton depuis novembre 2016 en page 3 de l'ancienne édition du journal local et en page 1 de l'actuelle *Feuille des Herbettes*. La *Feuille des avis officiels* (FAO) du 27 octobre 2020 nous a consacré 4 pages et le *Journal de Cossonay* a également pensé à notre village (édition du 11 décembre 2020). Si tout n'a pas été simple, tout a été intéressant, ceci même si le Canton ne nous a pas toujours simplifié la tâche, bien au contraire parfois, avec la fâcheuse habitude de renvoyer les projets aux calendes grecques. C'est aussi la difficulté qui rend les choses intéressantes, car il faut aller plus loin dans la recherche de solutions, trouver les bons arguments et contre-arguments. Parfois avec l'appui d'un avocat.

Et le Conseil communal dans tout cela ? Nous avons eu de la chance d'avoir des membres du Conseil très intéressés et critiques (dans le bon sens du terme). Ils ont toujours participé activement aux séances et nous ont fait confiance, après questions et justifications bien entendu. C'est un immense point positif et nous souhaitons qu'il en soit toujours ainsi à l'avenir. Et les élections approchent à grands pas. C'est pourquoi il serait souhaitable qu'une majorité des conseillères et conseillers actuels reconduisent leur candidature pour une législature complémentaire afin de faire perdurer les connaissances acquises. Les inscriptions ont débuté à la fin de la dernière séance du Conseil.

Concernant la situation sanitaire, impossible d'y échapper..., c'est écrit partout. Les informations étant en constante évolution, difficile de savoir de quoi sera fait demain. Dans tous les cas, il est important de suivre les directives fédérales et cantonales au plus près.... en attendant ce fameux vaccin.

Pour l'heure, la Municipalité vous transmet ses meilleurs vœux de Noël et vous souhaite une santé à toute épreuve, des réunions familiales en petit comité, beaucoup de patience et une belle et heureuse Année 2021 avec un minimum de contraintes.

Christian Gozel, syndic

Sommaire

Politique locale.....	2
Vie locale.....	3 à 6
Vie intercommunale.....	7
La parole est à vous.....	7
Agendas et sociétés locales.....	8



Administration

Rue du Château 2
1036 Sullens
greffe@sullens.ch

Greffe :
021 731 33 34
Contrôle des habitants :
021 731 33 89

Horaires :
Lundi de 14h00 à 18h30
Mercredi de 8h00 à 11h30
Vendredi de 8h00 à 11h30

La Municipalité, le bureau du Conseil
et l'administration communale
vous souhaitent
de bonnes fêtes de Noël
et une excellente Année 2021



Conseil communal de Sullens

Séance du 3 décembre 2020 :

- Préavis n° 4/2020 - Budget 2021
Préavis adopté
- Préavis n° 5/2020 - Crédits complémentaires 2020
Préavis adopté
- Préavis n° 6/2020 - Adoption du règlement communal de l'évacuation et l'épuration des eaux
Préavis amendé adopté

Dates des prochaines séances du
Conseil communal

- Jeudi 25 mars 2021
- Jeudi 17 juin 2021
- Jeudi 14 octobre 2021
- Jeudi 2 décembre 2021

Les électeurs peuvent consulter ces préavis
au greffe municipal pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.sullens.ch

Prochaines votations fédérales

- 7 mars 2021
- 13 juin 2021
- 26 septembre 2021
- 28 novembre 2021



Résultats des votations fédérales du 29 novembre 2020

Objet 1 : Entreprises responsables -
Pour protéger l'être humain et l'environnement
OUI : 49.69 % - **NON : 50.31 %**
Participation : 47.39 %

Objet 2 : Pour une interdiction du financement des producteurs de
matériel de guerre
OUI : 35.58 % - **NON : 64.42 %**
Participation : 47.39 %

Elections communales 2021

En vue des prochaines élections communales 2021, le canton de Vaud lance une campagne d'information et de promotion :
www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/pour-ma-commune

Pour toute question, veuillez adresser un courriel à
greffe@sullens.ch ou conseil@sullens.ch

Un tout-ménage « Spécial élections » suivra début février 2021.

POUR

*ma
commune*

Bilan de la Municipalité - Législature 2016-2021

Ces quatre dernières années ont été importantes au niveau des engagements de la Municipalité.

Si la dette par habitant est passée de CHF 5'500.- en 2016 à CHF 7'600.- à fin 2020, il y a lieu de tenir compte que les investissements représentent plus de CHF 7'000'000.- à fin 2020, pour une augmentation de la dette de «seulement» CHF 2'500'000.-.

Encore une précision, le coût de la dette est en forte baisse, soit de CHF 149.-/habitant en 2016 pour CHF 120.-/habitant en 2020 (renouvellement des emprunts à des taux favorables).

Voici la liste, non exhaustive, des projets pour la plupart adoptés par le Conseil communal par voie de préavis et menés à terme ou en cours, durant cette législature :

2016	Réfection route de Mex, hors localité
2017	Réfection des places de jeux
2017 - 2020	Locatif de Moille-Sullaz
2017	Trottoir RC 317, haut du village pour la sécurité des piétons
2018	Création d'un accueil parascolaire au Collège
2018	Installation d'un modérateur de vitesse route de Bournens
2018 - 2019	Adhésion à la STEP de Penthaz avec construction de la liaison
2019	Pose d'un panneau lumineux d'information
2019 - 2021	Séparatif de Perroset
2019	Création de zones de gazon fleuri
2019 - 2020	Modernisation du chauffage et de la ventilation de la Grande salle
2020	Zone de parcage à durée limitée avec macaron
2020	Pose d'un revêtement phonoabsorbant en traversée du village
2020	Remplacement par étapes de l'éclairage public au sodium, par du LED

Vous pouvez constater en consultant toutes ces données, que les comptes ont été tenus de très près afin de pouvoir absorber sans dommages tous ces investissements et ne pas charger de manière inutile le taux d'imposition. Hormis un report Commune/Canton d'1,5 point, vos impôts n'ont pas été modifiés depuis 2015.

L'augmentation de la population amène également un surcroît de travail au niveau du contrôle des habitants, de la gestion des permis de construire et des demandes de toutes sortes arrivant à la Commune.

L'équipe municipale s'est investie pleinement afin de mener à bien tous ces projets et relever tous les défis qui se sont présentés à elle.

La Municipalité vous remercie de la confiance que vous lui avez accordée et que vous lui accorderez peut-être encore pour la prochaine législature.



Naissances

Lara Bariatti
le 3 octobre 2020

Décès

François Paschoud
le 10 octobre 2020

Jean-Claude Baudat
le 29 octobre 2020

Célébration des nouveaux octogénaires



M. François Corthay



Mme Paulette Bariatti

La Municipalité a reçu Mme Paulette Bariatti et M. François Corthay à la Maison de commune le mardi 3 novembre 2020 afin de célébrer leur 80e anniversaire et de leur remettre le cadeau d'usage des autorités.

Mme Mireille Reguin et M. Frédy Guéra n'ont malheureusement pas pu être présents.

Pendant les fêtes

Fermeture de l'administration communale

L'administration communale sera fermée du 18 décembre 2020 à 11h30 au 4 janvier 2021 à 14h00.

Fermeture de la déchetterie intercommunale

La déchetterie sera fermée :
- les 24, 25 et 26 décembre 2020,
- les 31 décembre 2020, 1^{er} et 2 janvier 2021.

Déblaiement de la neige

Nous vous rappelons que le parage des véhicules est interdit toute l'année sur la voie publique en dehors des places prévues à cet effet.

Entrées des propriétés selon l'art. 104 du règlement de police :

«Il est interdit de déposer sur la voie publique la neige provenant des cours, jardins ou chemins privés».

Recensement des chiens

Jusqu'au 28 février 2021, les propriétaires de chien(s) sont tenus d'annoncer à l'administration communale, à greffe@sullens.ch ou au 021 731 33 34, les chiens :

- achetés ou reçus en 2020,
- nés en 2020 et toujours en leur possession,
- vendus, donnés ou décédés en 2020, pour radiation,
- non encore annoncés.

Les chiens doivent être munis d'un collier et d'une médaille portant le nom de leur propriétaire (art. 34 du règlement de police). Chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire (art. 3 du règlement d'application de la Loi sur la police des chiens).



Nous vous informons que la vaccination préventive contre la rage n'est plus obligatoire. Toutefois, cette vaccination reste vivement conseillée.

Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

Extraits de l'arrêté du Conseil d'Etat 921.11.1 du 7 décembre 2005 qui exige la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, dès leur apparition.
«Tout propriétaire, locataire, usufruitier, fermier ou exploitant est tenu de lutter contre les chenilles processionnaires du pin (*Thaumetopoea pityocampa*).»



Source photos : fr.wikipedia.org

A Sullens, le nécessaire doit être fait **avant le 30 janvier 2021**

Comment ?



Les nids doivent être coupés et détruits par le feu. Cette méthode s'applique dès l'apparition des nids et jusqu'au 30 janvier 2021.



© Betend / Andia.fr

Il est aussi possible de capturer les chenilles d'un arbre lors de la procession en utilisant un piège écologique installé avant le 30 janvier 2021. Le contenant avec les chenilles doit être brûlé.

Information générale sur les chenilles processionnaires



Les poils des chenilles processionnaires du pin possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques (œdèmes, démangeaisons, asthme, etc.). Les personnes chargées de leur élimination doivent se protéger en mettant des gants, un masque et des lunettes de protection, ainsi qu'un foulard autour du cou.

Les chenilles processionnaires font partie de notre environnement naturel et leur développement est vraisemblablement inéluctable, compte tenu de l'évolution du climat. Il n'est donc pas envisageable de les exterminer complètement. Tout au plus peut-on tenter de limiter les situations les plus conflictuelles, ce que l'arrêté du Conseil d'Etat tend à faire.



©entomart

Les chenilles sont dangereuses durant un court laps de temps. Pour éviter les problèmes, il faut les détruire quand elles sont dans leurs nids ou installer des pièges écologiques (méthode de lutte), avant qu'elles ne se réveillent de leur repos hivernal.

Les communes doivent avertir toutes les personnes concernées des travaux à réaliser et leur fixer un délai d'exécution. A défaut d'exécution des mesures dans le délai prescrit, les communes peuvent ordonner les travaux aux frais des personnes concernées (propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants des fonds portant des pins ou des cèdres atteints par les chenilles).

Source : www.vd.ch/themes/environnement/forets/maladies-et-degats-aux-arbres-forestiers/chenilles-processionnaires

Jardin d'enfants La Villanelle

Depuis plus de 20 ans, Valérie accueille les jeunes enfants dès 2 ans et jusqu'à l'âge scolaire, dans une magnifique salle colorée et lumineuse avec vue sur le jardin et les nombreux jeux de plein air qui leur sont destinés. Elle est attentive au bien-être de tous et, tout en stimulant leur créativité, elle apprend aux enfants respect et partage. Elle adore son métier. Les enfants le ressentent. Ainsi, certains gardent d'excellents souvenirs de leur passage, même quinze ans plus tard... NM

Horaires selon le calendrier scolaire :

- Le matin : du lundi au vendredi
au choix : soit de 8h30 à 12h00, soit de 9h00 à 11h30.
- L'après-midi : le mardi et le jeudi
de 13h30 à 17h00 en fonction de la demande.

Cette année, encore quelques places sont disponibles. Pour la rentrée 2021, les inscriptions seront possibles dès février.

Valérie Pelupessy
Chemin des Jordils 9 à Sullens
021 731 17 35

Site internet
jardin-denfants-la-villanelle.business.site



Photos : Steve Thierrin Photo & Web
Rue du Battoir 7B à Sullens



Quelques réalisations effectuées en 2019-2020



Locatif communal de Moille-Sullaz



Panneaux photovoltaïques pour le système de chauffage de la grande salle



Panneau d'information, Route de Cheseaux

Accueil en milieu familial (AMF)

Accueil familial de jour

de Bournens, Bousens, Cheseaux, Romanel et Sullens

Membres du réseau AJENOL - www.ajenol.ch

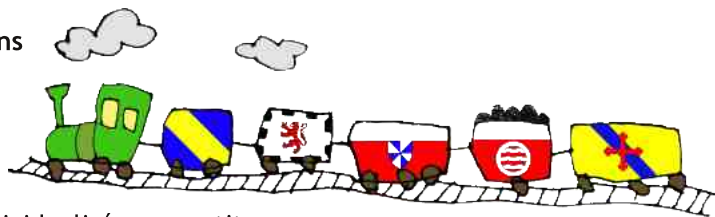
Nous accueillons des enfants de 4 mois à 12 ans.

Vous désirez placer votre enfant chez une accueillante en milieu familial (AMF) ?

Les AMF proposent une solution de garde souple et individualisée, en petit groupe, dans une ambiance et un rythme familiaux. Elles sont agréées et bénéficient d'une formation continue et d'un suivi par la coordinatrice.

Vous souhaitez devenir accueillante en milieu familial agréée ?

Vous bénéficiez d'une formation de base et de cours de formation continue qui vous permettent d'échanger avec les autres accueillantes. Vous travaillez à domicile et fixez vos horaires. Le fait d'être agréée vous garantit le contrôle et le soutien de la coordinatrice, ainsi que d'être affiliée aux assurances sociales.



Contact : présente les lundis, mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Madame Gabrielle Lerjen
Accueil en milieu familial
Administration communale
Case postale 67
1033 Cheseaux
Téléphone : 079 233 73 10
Email : coord.amf@cheseaux.ch

LA PAROLE EST A VOUS

Institut Entre Parenthèse

Installé à Sullens depuis une dizaine d'années, l'institut de beauté *Entre Parenthèse* élargit son offre. S'ajoutent aux soins de mise en beauté traditionnels :

- des prestations utilisant de nouvelles techniques pour diminuer les effets du temps et les cicatrices diverses,
 - un service onglerie,
 - un service massage détente.

«Notre philosophie est d'aider les personnes à se sentir mieux dans leur peau et, par nos soins, de rendre leur vie plus agréable au quotidien.»

Il est important également pour l'entreprise familiale de préserver l'intimité de sa clientèle. Quelque soit le soin effectué, une seule personne est reçue à la fois, dans une pièce dédiée, calme et reposante.

Les rendez-vous se font sur demande, par exemple le soir dès 17h, pendant la pause de midi, le samedi...



Entre Parenthèse

Chemin de Moille-Sullaz 5A, Sullens
institut@entreparenthese.ch
077 500 33 25

www.entreparenthese.ch

Facebook : @institutentreparenthese

Offres découvertes jusqu'au 31 décembre 2020 :

- 50 % sur des séances de microneedling ou BBGlow (traitements des imperfections de la peau),
- 30 % sur une pose complète d'ongles.

Informations détaillées sur www.entreparenthese.ch

Dates de ramassage des déchets encombrants



En 2021,
les jeudis :
11 mars,
8 juillet,
18 novembre,
dès 7h30.

Calendrier des manifestations

si les conditions sanitaires en vigueur le permettent
Consulter www.sullens.ch pour vérification

5 février 2021	Loto (détails ci-dessous) organisé par Renens-Sullens-Boussens Handball Grande salle
7 mars 2021	Elections communales 1 ^{er} tour des élections du Conseil communal et de la Municipalité
24 avril 2021	Troc vêtements et jouets pour enfants Grande salle Contact : Sandra au 079 604 94 14

Loto organisé par RSB Handball



Les lots de cette édition seront axés davantage sur les produits des petits commerçants et artisans de la région afin de contribuer, tant bien que mal, à faire vivre l'économie locale. Nous proposerons plus de bons et de corbeilles que d'habitude pour limiter nos pertes en cas d'annulation. Merci de votre soutien.

Mathieu Cappi, président du RSB Handball

Vendredi 5 février 2021

Ouverture des portes à 18h30
Loto à 19h45

Abonnement avec 3 impériales incluses
+ 1 tour gratuit
CHF 50,--
Disponible en prévente

Petite restauration et boissons sur place

Inscriptions et renseignements
nathan.maire@hotmail.ch ou 079 266 50 20
www.rsbhandball.ch

Cultes - Eglise de Sullens



Suite aux restrictions sanitaires et au moment de la préparation du journal, les cultes n'ont pas repris à Sullens. Les informations sont régulièrement mises à jour sur www.vufflenslaville.eerv.ch

Paroisse catholique



Vous trouverez de nouvelles informations pratiques en lien avec la paroisse catholique sur le site www.sullens.ch/pratique/paroisses

Faites vivre votre journal

Vous souhaitez partager des récits, des poèmes, des humeurs ?
Vous avez une question liée au village ? Une offre à proposer ?
Une recherche à communiquer ?
Utilisez le journal de votre commune, Votre Journal, en écrivant à :

journalDeSullens@gmail.com

Impressum

Editeur: Commune de Sullens
Imprimerie: Imprimoffset Bordin SA, 1042 Assens
Rédaction: Nathalie Martin (NM)
Prochaine parution: mars 2021
Site internet: www.sullens.ch
Email: journalDeSullens@gmail.com